

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21
Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :
lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2010

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 17 décembre 2010 à 19h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2010
- Restitution d'échanges avec des parents d'élèves
- Choix de l'architecte pour le projet d'aménagement du hangar
- Compte-rendu réunion SCOT du 06/12/2010
- Réflexion sur assainissement du Pré
- Question diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2010

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – RESTITUTION D'ECHANGES AVEC DES PARENTS D'ELEVES

Lors du dernier conseil d'école, des parents d'élèves ont exprimé le souhait de rencontrer des élus pour aborder divers sujets relatifs à la scolarité. Cette démarche n'a pas fait l'objet d'un mandat particulier de l'ensemble des parents. Cette entrevue s'est tenue le 29 novembre dernier,

1^{er} point : Accueil des enfants à partir de 2 ans. L'effectif de l'école s'annonce en baisse l'année prochaine avec une prévision de 52 élèves à la rentrée 2011 contre 54 actuellement. Le conseil confirme l'accueil des enfants à partir de 2 ans sous condition de propreté.

2^{ème} point : Garderie. La garderie se termine actuellement à 18h00. Les parents présents demandent une prolongation jusqu'à 18h30. Françoise Lorival pourrait assurer le temps de garderie supplémentaire en diminuant le temps de ménage. Le maire propose une période d'essai de janvier à juin 2011 avec une prolongation jusqu'à 18h15, à condition que les parents jouent le jeu et ne débordent pas sur l'horaire.

Il apparaît nécessaire de réafficher le règlement et les tarifs de la garderie à l'école.

3^{ème} point : Cantine. Le prix du repas est à 3 €. La demande porte sur une ristourne pour le 3^{ème} enfant scolarisé. Le conseil ne souhaite pas retenir cette demande au motif que le prix du repas est déjà bas.

4^{ème} point : Transports scolaires. Sur le réseau du transport des élèves du secondaire, 2 cars effectuent le trajet du retour le soir, à 17h et 18h. Le 1^{er}, trop plein, ne peut prendre en charge la totalité des élèves qui attendent à l'arrêt du Champ de mars. Les élèves doivent attendre le 2^{ème} car qui passe une heure après alors que le 1^{er} car il dépose déjà des élèves à partir du Petit Tournon. Le maire leur a conseillé de faire remonter le problème au Conseil général. Les élus délégués en feront part au syndicat du Mézayon qui joue le rôle d'intermédiaire avec le service des Transports Scolaires du Conseil général.

3 – CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU HANGAR

Une publication d'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP a été effectuée le 16 novembre pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension et l'aménagement d'un bâtiment à proximité de l'école. La première phase concerne la sélection: d'un architecte sur examen des compétences avec lettre de motivation.

Le retour des offres a été fixé au 3 décembre et 4 candidats ont répondu : Cabinets Cuche, Carrillo, Imbert et Dessus. Suite à l'analyse des offres, 3 ont été retenues : Cuche, Carrillo et Imbert.

Les candidats sélectionnés ont été convoqués le 10 décembre pour une audition avec présentation de leur motivation, de leur réactivité, leur engagement, les délais de montage du dossier, les collaborations avec les différentes études à réaliser (thermique, acoustique, électrique...) et offre de prix. Seuls les représentants des cabinets Carrillo et Cuche ont été reçus, M. Imbert s'étant désisté pour raison de santé, il a toutefois fait parvenir une proposition pour cette audition.

- Le cabinet Carrillo (Le Pouzin), assisté d'un bureau d'étude, propose 9,50 % HT du montant des travaux et dit être capable de présenter une première proposition pour fin janvier
- Le cabinet Cuche (Privas) propose une mission à 10,97 % HT du montant des travaux, mais n'est pas sûr de présenter quelque chose fin janvier
- Le cabinet Imbert (Privas) propose une mission à 10.75 % HT du montant des travaux pour la construction de locaux de rangement et 11.75 % HT pour la construction d'une salle, sans précision sur le délai de la proposition.

Les trois cabinets ont la même réputation de bons architectes et de bonnes références. Le cabinet Carrillo apparaît toutefois plus réactif et moins cher.

Le choix se porte sur le cabinet Carrillo à l'unanimité.

Une commission est mise en place pour travailler sur le projet :

- Fabrice Martel
- Martine Verdeaux
- Jean-Claude Vidal
- Christian Rose
- Nicolas Arnaud
- Denis Clair

4 –COMPTE-RENDU REUNION SCOT DU 06/12/2010

Une réunion d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale a été organisée par la Commission Aménagement de la Communauté de Communes à laquelle tous les conseillers municipaux et communautaires étaient conviés. Le maire précise qu'elle n'a réuni que peu de participants

La Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 va imposer une cohérence sur l'ensemble du territoire national en termes d'urbanisme à partir de 2017. A notre niveau local, le SMEOV a lancé une étude sur le sujet.

Les documents d'urbanisme locaux devront être en conformité avec le SCOT pour permettre un aménagement du territoire à grande échelle. La Communauté de communes propose une anticipation par un PLU intercommunal si l'ensemble des communes y est favorable, ce qui ne paraît pas être le cas.

L'urbaniste présent à la réunion préconise de réfléchir à un PADD ou SADD (Plan ou Schéma Aménagement Développement Durable) dans le but d'avoir un projet commun entre

plusieurs communes et d'apporter des idées et solutions d'aménagement lors de l'élaboration du SCOT.

5 – REFLEXION SUR ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DU PRE

Suite au diagnostic effectué par le SPANC, un courrier a été envoyé en novembre aux habitants du Pré pour la mise aux normes de leur assainissement (individuel / collectif).

Aides existantes : 30% sur les études et les travaux si les démarches sont engagées avant fin 2012.

Il n'y a aucune obligation communale d'aide aux financements des travaux, il s'agit d'une compétence intercommunale (SPANC).

Le maire propose une aide administrative pour la création d'une association pour fédérer l'ensemble des propriétaires concernés et une éventuelle participation à la réfection de surface de la tranchée sur le domaine public.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Estimation des travaux dans le cadre du maillage et de l'extension du réseau d'eau potable :

Dossier de demande de subventions pour des travaux sur un renforcement de la ressource et une extension du réseau de la Pranlette pour un montant total de 512.000 € HT :

- reprise du captage de la Pranlette : 65.000 €
- adduction distribution Pranlette/Charrière : 60.000 €
- adduction distribution Charrière/Col Muret : 170.000 €
- réservoir 100 m3 Col du Muret : 102.000 €
- adduction Col Muret/Bellevue : 80.000 €
- pompage la Charrière : 35.000 €

Soit un montant total de 612.352 € TTC.

Détail des travaux effectués cet été par MBTP dans le cadre du schéma directeur :

- pose des compteurs : 23.175 € HT
- liaison mairie école : 11.701,50 € HT
- chambre des vannes le Pré : 7.894,25 € HT
- réducteur pression Charbonnier : 1.300 € HT
- fournitures raccordement terrain Mounier : 531,25 € HT
- réparation fuite la Pranlette : 365 € HT

Montant total des travaux : 44.967 € HT

Il convient de prendre une DM de 6.120 € sur les dépenses imprévues pour payer les travaux.

La délibération est prise à l'unanimité.

CDRA

Les deux dossiers de demandes de subvention pour le matériel et la programmation culturelle du Théâtre de verdure déposés auprès du CDRA VALDAC devraient être acceptés

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 7 janvier 2011 à 19h00.

Aménagements divers

- changement du WC de l'appartement loué au dessus de la mairie
- les écoulements du WC de la salle Delon a été réparé par Roland
- aide au débarras devant le local loué à France Telecom moyennant une participation par les locataires de la mairie.

Bulletin municipal

Le nouveau bulletin municipal a été livré et sera distribué pendant les vacances scolaires entre le 27 décembre et le 1^{er} janvier.

CCAS

Le goûter des enfants offert par le CCAS se déroulera le samedi 18 décembre.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 28 janvier 2011 à 20h30.

La séance est levée à 22h55.